



SECTEURS D'ÉNERGIES- RÉUNIONS 2015

« Voir loïn, rester proche »



8 octobre / 12 novembre 2015

"Le service public de proximité"

Ordre du jour

- ***Lettre ministre de l'écologie et du développement durable***
- ***Loi TECV***
- ***Lettre à X.Pintat ... Grande Région***
- ***Groupement d'achats électricité 2015***
- ***Fond FACE***
- ***L'offre de service dans le cadre de la sectorisation***
- ***L'institution SDE 24: budget et PPI***
- ***Electrification rurale et fils nus***
- ***Les concessions***
- ***Le gaz, l'éclairage public, le service Énergies, l'aménagement numérique ...***
- ***Les dossiers d'actualité***

Lettre de Madame Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Lettre de Mr Pintat, suite loi TECV

Les collectivités doivent travailler ensemble sur la transition énergétique

www.lemonde.fr

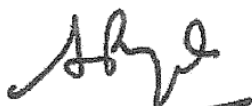
Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la position que l'assemblée des départements de France aurait récemment exprimée à l'occasion du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dans le sens d'un transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité des syndicats d'électrification vers les départements.

Vous vous inquiétez d'un éventuel transfert en ce sens, et mettez l'accent sur les risques qui en découleraient ; vous soulignez, avec raison, l'attachement des élus à l'appartenance de l'électricité au bloc communal ainsi que le savoir-faire des actuels syndicats intercommunaux.

La loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie a donné compétence en matière de distribution publique d'électricité aux communes ou aux syndicats de communes. Pour des raisons de taille et d'efficacité, le IV de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, a encouragé, hormis pour les groupements de collectivités territoriales dont la population est déjà au moins égale à un million d'habitants, le regroupement des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité au niveau de syndicats départementaux.

Ce regroupement à la maille départementale engagé depuis 2006 a ainsi déjà permis, selon le rapport annuel 2013 de la Cour des comptes, la constitution de 55 syndicats départementaux. Il donne satisfaction et constitue le niveau adéquat pour permettre les synergies nécessaires.



Ségolène ROYAL

LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE SONT SANS DOUTE LES MIEUX ARMÉES POUR METTRE EN ŒUVRE CETTE LOI DANS LES TERRITOIRES, EN MOBILISANT ACTIVEMENT LES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

Certes, nombre de dispositions législatives attendent encore d'être précisées au travers de décrets d'application, et des questions subsistent. Notamment celles relatives aux données que les entreprises gestionnaires des réseaux électriques et gaziers (ERDF, GrDF...) devront transmettre aux collectivités, puisque celles-ci sont des Autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE). Ne sous-estimons pas l'importance et la valeur de ces données pour l'élaboration d'outils de prévision et de planification – qui incombent également aux collectivités pour une large part. Aujourd'hui, certains acteurs s'interrogent publiquement sur la mise en œuvre effective de cette loi, estimant qu'elle ne serait pas dotée d'une enveloppe financière suffisante. Faut-il imaginer de nouvelles taxes ? Mais dans une période où le gouvernement lui-même reconnaît qu'il existe dans notre pays un « ras-le-bol fiscal », cette approche manque singulièrement de réalisme. Qui peut imaginer sérieusement alourdir encore la pression des impôts ?

Complémentarité et mutualisation

Il nous appartient de mettre en œuvre la transition énergétique en optimisant l'efficacité des outils et des moyens dont nous disposons. Aux côtés des régions, chefs de file de la transition énergétique, les AODE – qui prennent le plus souvent la forme de groupements de communes de très grande taille, syndicats mixtes départementaux et métropoles – sont sans doute les mieux armées pour mettre en œuvre cette loi dans les territoires, en mobilisant activement les économies d'échelle. Outre qu'elles ont la responsabilité des réseaux d'énergie, elles disposent de nombreuses compétences techniques dans des domaines-clés, qui intéressent directement les collectivités généralistes que sont les communes ou les intercommunalités.

Aujourd'hui, une AODE peut gérer, dans un territoire à la fois urbain et rural, des installations d'énergie renouvelable, des actions de rénovation énergétique, la mise en place d'un « smart grid » (réseau intelligent), l'achat groupé d'électricité et de gaz, le déploiement de réseaux de bornes pour véhicules électriques, le conseil en énergie partagé... De telles initiatives se multiplient et montrent l'intérêt pour les collectivités de disposer de groupements dotés de services spécialisés, capables de se mettre à leur écoute, pour mettre en œuvre, à moindre coût, une transition énergétique qu'elles ne pourront assumer seules, surtout lorsque leurs autres missions (éducation, social, urbanisme...) mobilisent une part croissante de leurs moyens.

PLUS QUE JAMAIS, L'HEURE EST À LA COOPÉRATION ENTRE LES DIFFÉRENTES STRATES TERRITORIALES, SURTOUT PAS À L'INCANTATION ET AU REPLI SUR SOI

Rappel loi TECV , création de la commission consultative paritaire

« Art. L. 2224-37-1.-Une commission consultative est créée entre tout syndicat exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat. **Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.**

...

« Après la création de la commission, **le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial** mentionné à l'[article L. 229-26 du code de l'environnement](#), ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique. »

Position des syndicats d'énergie avec la future Grande Région



SDE 24
Syndicat Départemental d'Énergie

Périgueux, le 12 mai 2015

Le Président,

à M Xavier PINTAT SDEEG
M. Alain SIBERCHICOT SYDEC
M. Jean GALLARDO SDEE 47
Mme Denise SAINT-PE SDEPA

Monsieur le Président, Cher Collègue,

La mise en place des nouvelles régions, les lois notre et de la transition énergétique vont bouleverser les institutions de notre pays, tant sur le plan territorial qu'au niveau des compétences.

Nos 5 syndicats aquitains en faisant leur devise « l'union fait la force » viennent de démontrer par des actions concrètes leur capacité à anticiper ces changements : déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, groupement de commandes gaz et électricité et bientôt l'achat de transformateurs, en sont la preuve.

Afin de poursuivre ce pacte de mutualisation, je vous propose que nos directeurs avec notre appui, préparent une réunion avec leurs homologues de la future grande région pour finaliser une rencontre de l'ensemble des Présidents des syndicats d'énergies de ce nouveau grand territoire.

Je vous serais reconnaissant de me faire part de votre avis sur cette initiative commune.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Vice-Président de la FNCCR,

Philippe DUCENE



Le Président

Syndicat Départemental d'Énergie
Électrique de la Gironde

Électrification - Gaz - Éclairage Public
Économies d'Énergie - Énergies Renouvelables

Monsieur Philippe DUCENE
Président du SDE 24
7 allées de Tourny
24000 PERIGUEUX



Le 20 JUL 2015

N°Réf : XP/SO/SM0715-05

Objet : Réunion Syndicats Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

Monsieur le Président,

Avec l'avènement des nouvelles grandes régions, dont la nôtre, rassemblant quelques douze départements, il m'est apparu judicieux que nous échangions sur le devenir de nos structures et les axes de partenariats pouvant être envisagés.

En effet, cette évolution du paysage administratif constitue une réelle opportunité pour faire de nos syndicats d'énergies des acteurs incontournables et efficaces de la transition énergétique.

A ce jour, nombre d'entre nous essaient d'être porteurs de projets dont l'initiative est partagée, via des démarches de mutualisation, dans des domaines tels que l'achat d'énergies ou les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Ces sujets, et bien d'autres encore, méritent une approche stratégique que je vous propose d'évoquer lors d'une réunion de travail entre Présidents et Directeurs prévue le :

Lundi 5 octobre 2015 à 10h00 au siège du SDEEG
12, rue du Cardinal Richaud, 33300 BORDEAUX

L'ordre du jour pourrait être le suivant :

- Point sur l'actualité législative
- Relations avec les concessionnaires ERDF et GrDF
- Présentation des groupements de commandes Aquitains
- Politique de communication régionale (congrès FNCCR, ...)
- Questions diverses.

A l'issue de cette rencontre, j'aurai beaucoup de plaisir à vous inviter à partager un repas.



Groupement achat électricités 2015

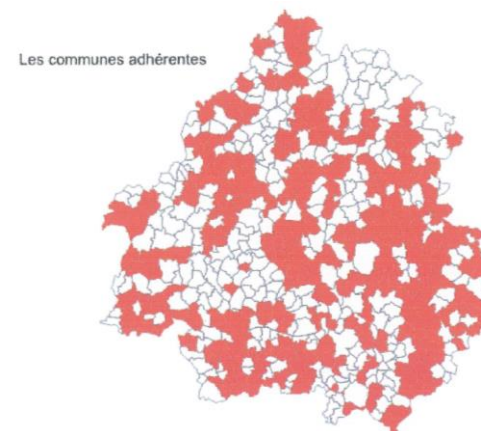
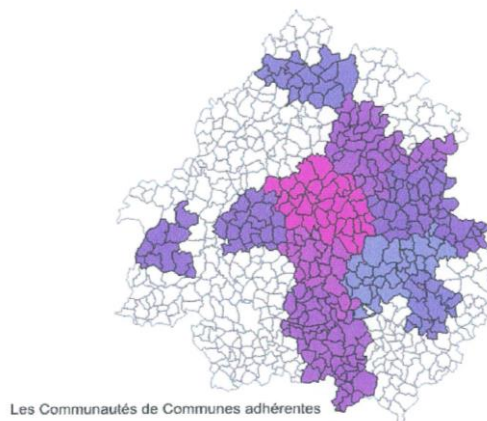
Sur les 557 communes du département, 265 ont rejoint le groupement, soit presque 50 % des communes, représentant 60% de la population départementale.

10 Communautés de communes sont également adhérentes au groupement d'achat.

Les autres membres sont constitués de l'ensemble des lycées du département, d'une quinzaine de maisons de retraite, de plusieurs associations....

Nous enregistrons dans le département 4900 points de livraison à ce jour.

TYPE	
ASSOCIATIONS	4
BAILLEUR SOCIAL	1
CCAS	3
COMMUNES	265
ENSEIGNEMENT (Lycées...)	22
EPCI	21
SANTE	22





RESULTATS

Les résultats et les économies sont calculés en comparant, sur la base des consommations réelles de 2014, les tarifs réglementés de ventes et les tarifs obtenus grâce au marché public.

SDE 24 Syndicat Départemental d'Énergies	Compteurs concernés	FOURNISSEUR CHOISI	ECONOMIE MOYENNE AU NIVEAU REGIONAL %	ECONOMIE ENGENDREE SUR DEUX ANS (durée du marché) €uros	
				AQUITAINE	DORDOGNE
Batiments Communaux	2142	ENGIE (GDF SUEZ)	-12%	1 800 000	650 000
Eclairage Public	2452	DIRECT ENERGIE	-10%	4 000 000	520 000
Tarifs Jaunes	286	EDF	-14%	12 000 000	700 000
Tarifs Verts	18	EDF	-9%	2 000 000	150 000
TOTAL	4898			19 800 000	2 020 000

Quelques exemples concrets d'économies.

SDE 24 Syndicat Départemental d'Énergies	ECONOMIES SUR DEUX ANS				
	PERIGUEUX	BRANTOME	SAINTE ALVERE	AUBAS	EHPAD SAINT CYPRIEN
Batiments Communaux	48 000	4 000	2 500	1 530	
Eclairage Public	112 000	3 400	1 700	550	
Tarifs Jaunes	49 000	9 700	860	0	1 370
Tarifs Verts	27 000	0	0	0	
TOTAL	236 000	17 100	5 060	2 080	1 370

DOTATIONS DU FACE

- 88 272 € entre 2014 et 2015

ANNÉES	2011	2012	2013	2014	2015
FACE A/B	14 955 000	14 724 255	14 653 990	14 661 000	14 583 000
FACE C	2 568 000	1 906 125	1 849 315	1 933 500	1 926 000
FACE S	1 790 000	1 732 705	1 728 220	1 734 000	1 719 000
FACE S'	1 712 000	3 239 665	3 320 395	3 208 500	3 202 500
TOTAL	21 025 000	21 602 750	21 551 920	21 537 000	21 448 728
Evolution Dotations		+5,42%	-0,24%	- 0,07%	- 0,41%

Une nouvelle offre de service au plus proche des élus dans le cadre de la sectorisation



L'offre de service /sectorisation

« Pour un service plus efficace auprès des élus »



Chargé opérations	Numéro secteurs	Nom secteurs	Gestionnaire technique
C.Kawka	1 8 9	L'auvezere – la bachelerie Nontron – Piegut Nord - Champagnac	C.Mano
N. Vialatte	4 6 11	Bourdeilles-PGX Ouest Tocane Mareuil – Verteillac Riberac-Mussidan-Neuic	S.Magnanou
D.Barbieri	2 13	Beaumont – Cause Sigoulès-Issigeac	V. Gibily
N. Aubin	3 5 12	Belves-Monpazier Domme Sarlat - Salignac	V.Gibily
C. Dubois	14 15	Vergt-Villamblard Villefranche-La Force	S.Magnanou
P. Vaset	7 10	Le Bugue – Rouffignac Perigueux Est - Savignac	C Mano
X	16	Perigueux	X

Secteurs 8 – 9 - 1



C. Kawka (intérim P. Vaset et N Vialatte)



Maurice Chabrol :
Nontron – Piegut (8)



Claude Bardot :
Nord Dordogne
Champagnac (9)

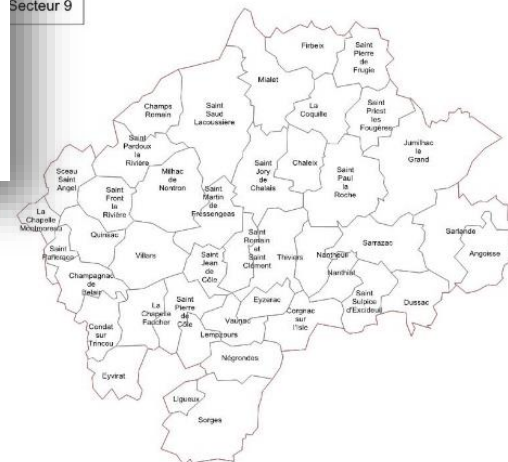


Lionel Armaghanian:
Auvézère – La Bachellerie
(1)

Secteur 8



Secteur 9



Secteur 1



Secteurs 12-5-3

N Aubin(intérim F. Buisson)



Serge Laval:
Sarlat (12)



Vincent Flaquière:
Domme (5)

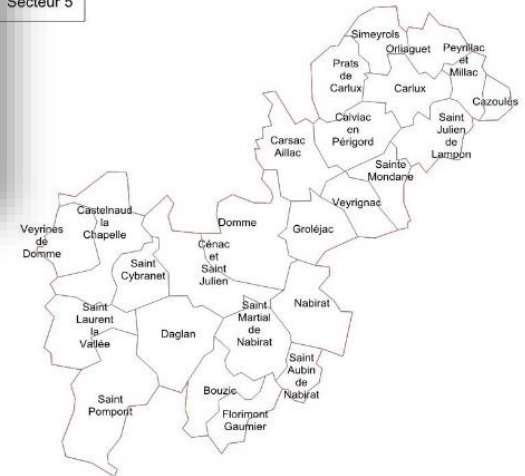


Jean Paul Mouillac:
Belves Monpazier (3)

Secteur 12



Secteur 5



Secteur 3



Secteurs 13 - 2



D. Barbieri (intérim Mr
Dubois/Vaset)

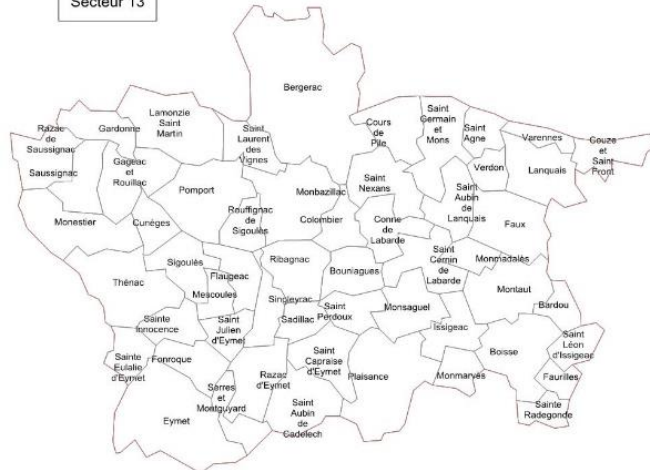


Alain Castang:
Issigeac -Sigoulec (13)

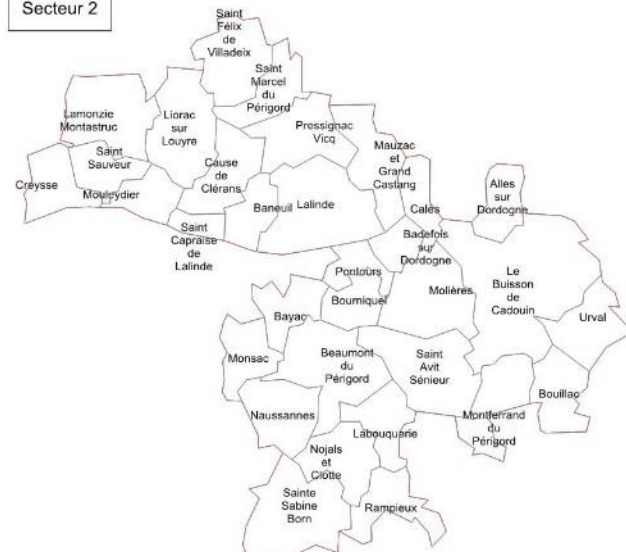


Serge Maze:
Beaumont - Cause (2)

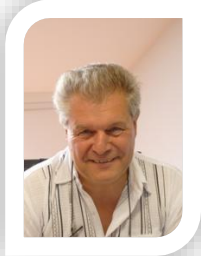
Secteur 13



Secteur 2



Secteurs 15 - 14



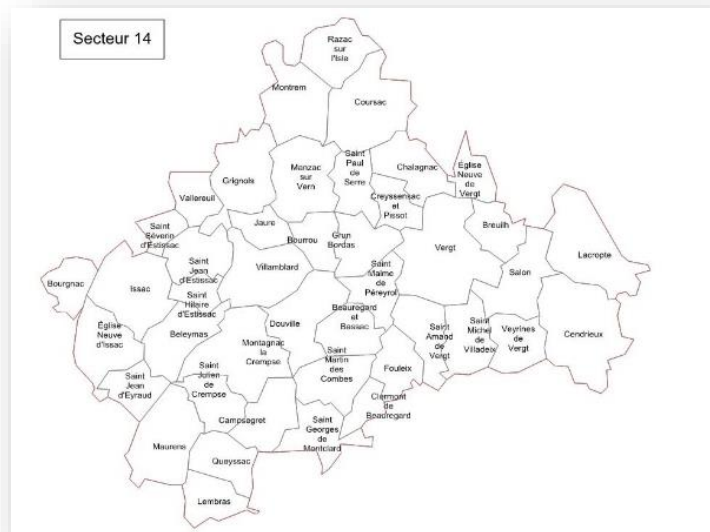
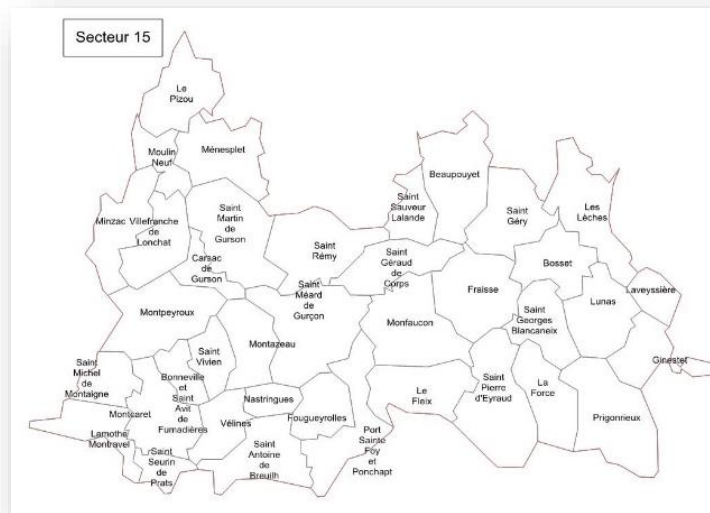
C. Dubois



Jean Pierre Castanet:
Villefranche – La Force
(15)



Claudine Faure:
Villamblard(14)



Secteurs 10 - 7



P. Vaset (intérim Mr buisson)



Dominique Bousquet:

Perigueux Est – Savignac
(10)



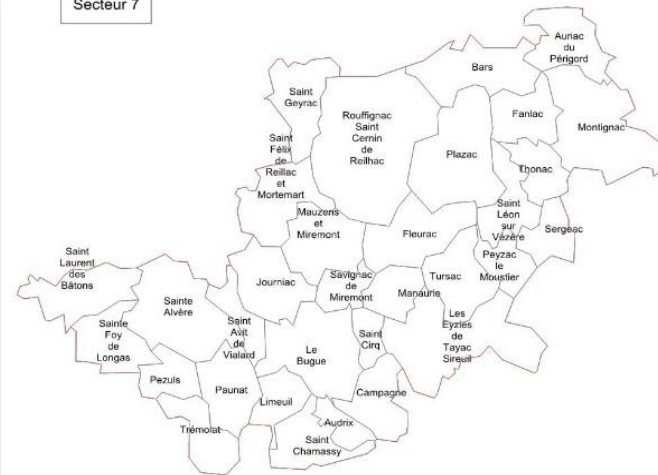
Jean Pierre Lacoste:

Le Bugue Rouffignac (7)

Secteur 10



Secteur 7



Secteurs 4- 6 - 11

N Vialatte



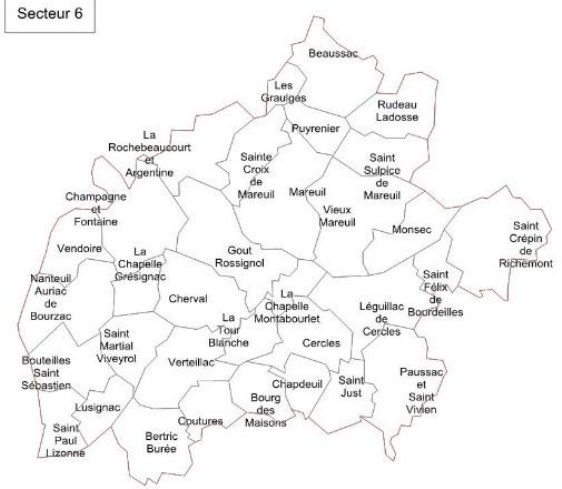
Michel Lamy:
Mareuil - Verteillac (6)



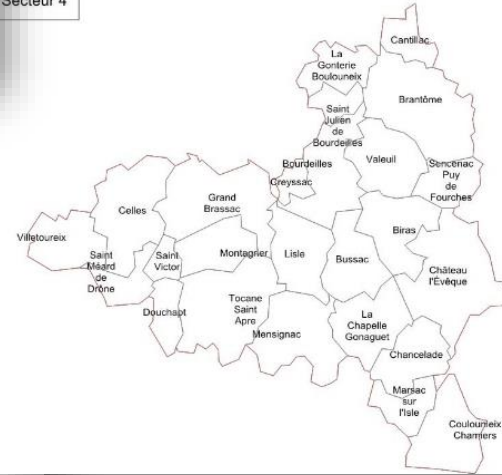
Gérard Senrent:
Bourdeilles – Périgueux
O - Tocane (4)



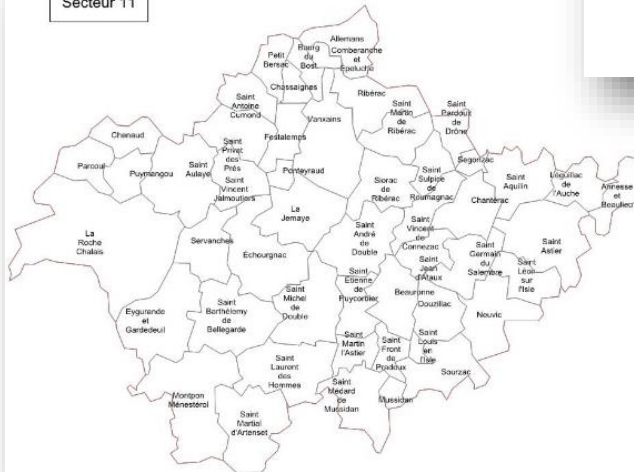
Dominique Caillou:
Riberac – Mussidan –
Neuic (11)



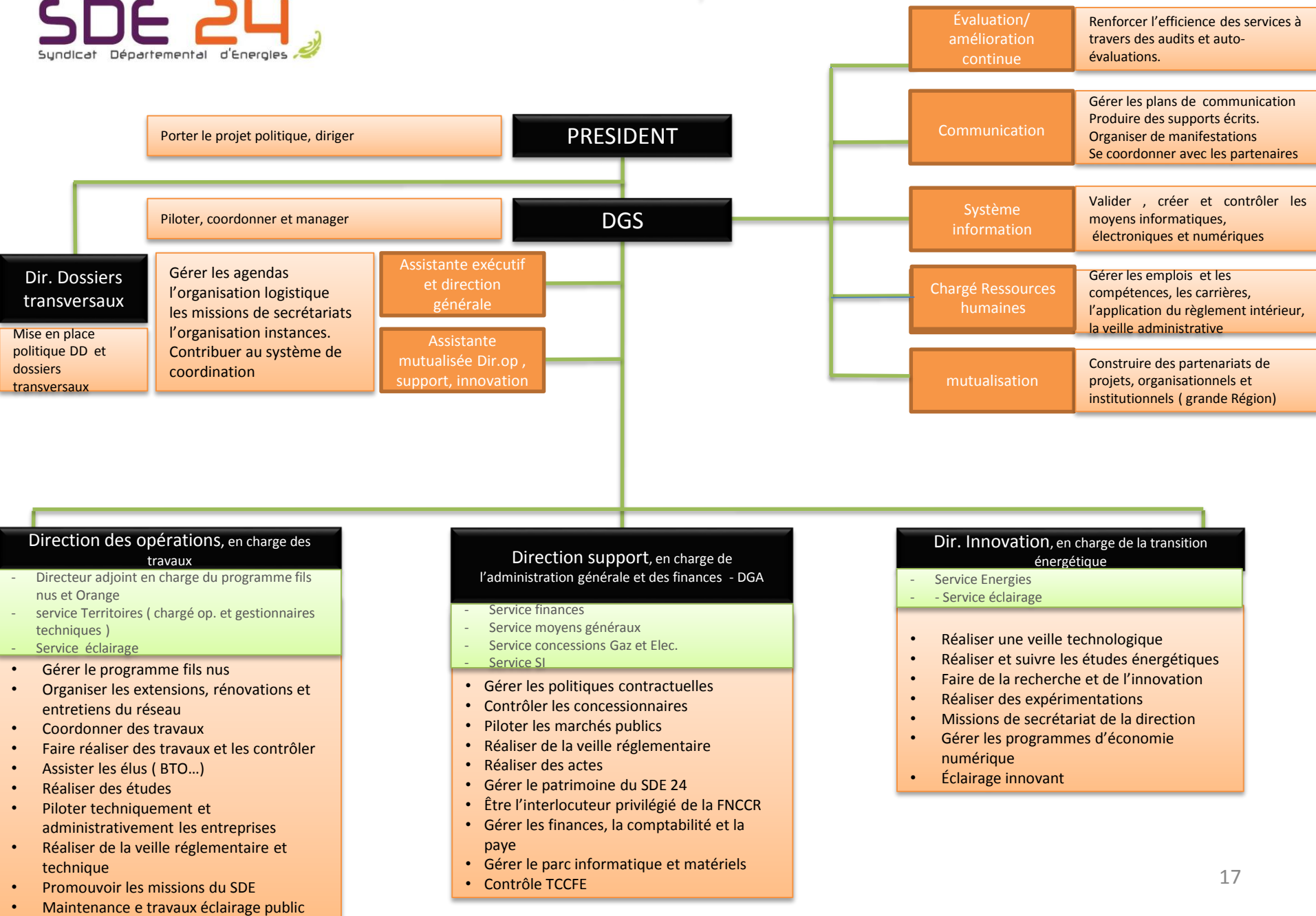
Secteur 4



Secteur 11



« Pour la proximité auprès de nos communes, un syndicat d'aménagement et de services qui s'organise.
 Voir loin, rester proche »



L'institution SDE 24 : budget



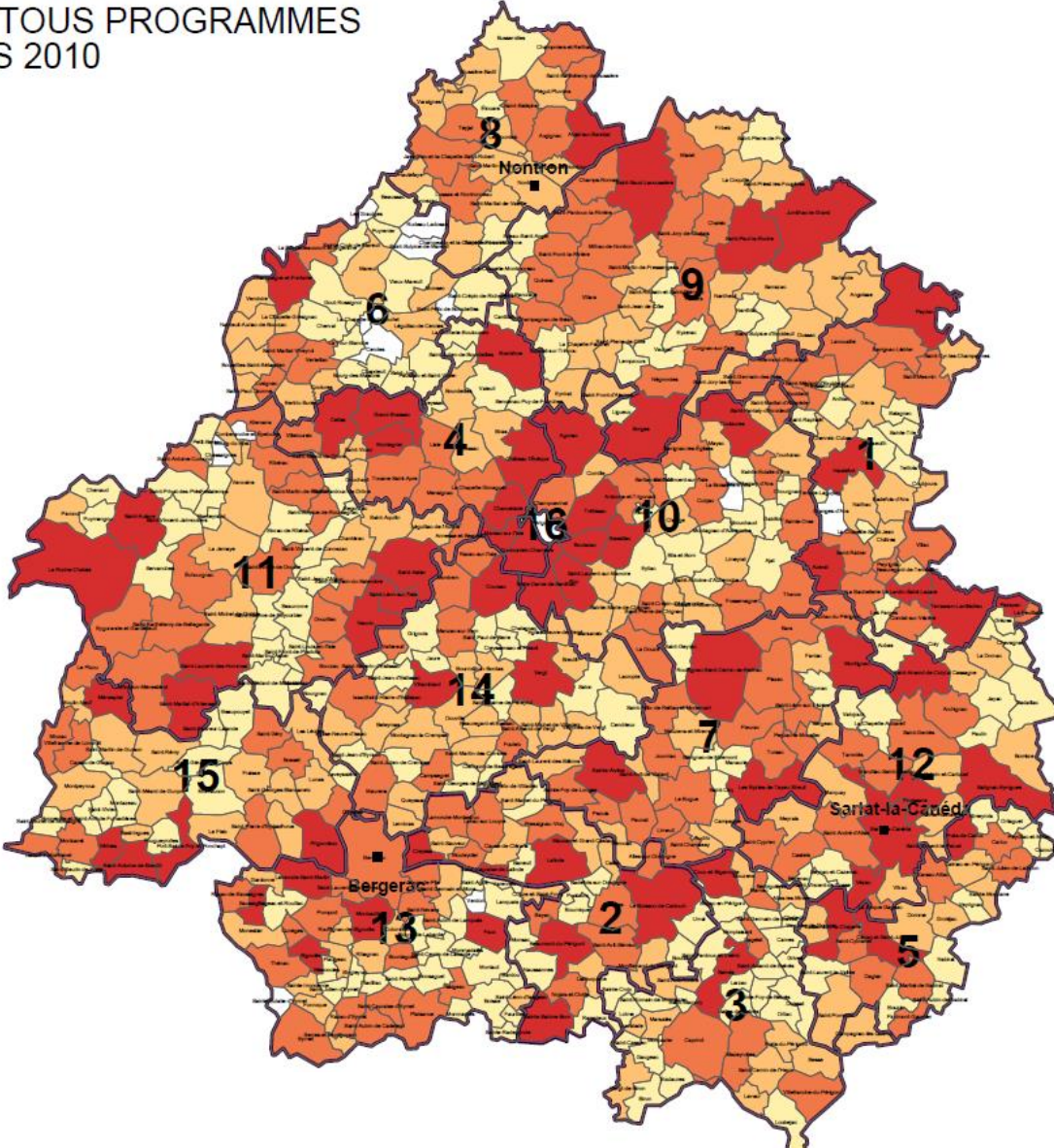
Un Syndicat d'investissement

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT TOUS BUDGETS CONFONDUS Y COMPRIS MAINTENANCE (SOURCES / COMPTES ADMINISTRATIFS) ET DSP GAZ

Montant des travaux mandatés sur l'année considérée (résultat des CA) tous budgets confondus	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
FACE AB-C-S-S1-S2-EXTENSIONS-SD-ART8ERDF-ART8SDE	33 070 341	28 774 225	25 072 701	27 966 454	30 623 553	29 307 742	30 147 402
MAINTENANCE	969 543	1 280 581	1 345 820	1 057 165	1 503 955	1 316 819	1 262 117
EP TRAVAUX NEUFS			438 647	3 109 443	5 204 334	4 506 372	4 394 795
FT-EP	5 527 269	4 177 467	4 603 733	1 180 729	1 246 385	971 801	1 072 103
GAZ					15 534	27 408	
SOUS TOTAL	39 567 153	34 232 273	31 460 901	33 313 791	38 593 761	36 130 142	36 876 417
DSP GAZ (montant total des trvx)	216 537	304 907	23 402	98 018	47 495	51 479	265 709
TOTAL	39 783 690	34 537 180	31 484 303	33 411 809	38 641 256	36 181 621	37 142 126

INVESTISSEMENTS TOUS PROGRAMMES par commune DEPUIS 2010

- en €
- de 1 200 à 149 135
 - de 149 135 à 327 235
 - de 327 235 à 608 313
 - de 608 313 à 2 661 400






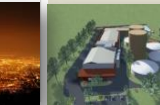
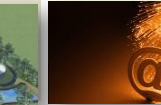



Programme Pluriannuel d'Investissement 2014-2021



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

2014-2021

	ERADICATION RESEAUX FILS NUS	INTEGRATION COFFRETS ELECTRIQUES	BORNES CHARGE VEHICULES ELECTRIQUES	PROGRAMMATEURS ECLAIRAGE PUBLIC (pulsadis)	GEOLOCALISATION RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	METHANISATION	TRES HAUT DEBIT	SMART VILLAGE	TOTAL
									
	200 kms de réseaux à sécuriser/an	portes beton fibré	290 points de charge	4000 armoires	1000 kms à géoréférencer avant 2019		Déploiement réseau THD	Etude	
COUT BRUT TTC	5 760 000 €	1 008 000 €	3 600 000 €	2 000 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	6 300 000 €	289 000 €	21 357 000 €
AIDES ATTENDUES	0	0	ADEME 780 000 €, Région		0	25% ADEME 250 000 €		Région, ADEME	1030000
COUT NET TTC	5 760 000	1 008 000	2 820 000	2 000 000	1 200 000	950 000	6 300 000	289 000	20 327 000
2014	5 760 000	144 000	240 000		200 000	120 000	300 000		6 764 000 €
2015		144 000	1 120 000	485 715	200 000	360 000	1 200 000		3 509 715 €
2016		144 000	1 120 000	500 000	200 000	360 000	1 200 000	289 000	3 813 000 €
2017		144 000	1 120 000	500 000	200 000	360 000	1 200 000		3 524 000 €
2018		144 000		500 000	200 000		1 200 000		2 044 000 €
2019		144 000			200 000		1 200 000		1 544 000 €
2020		144 000							144 000 €
2021									0 €

L'institution SDE 24 : Electrification rurale, fils nus

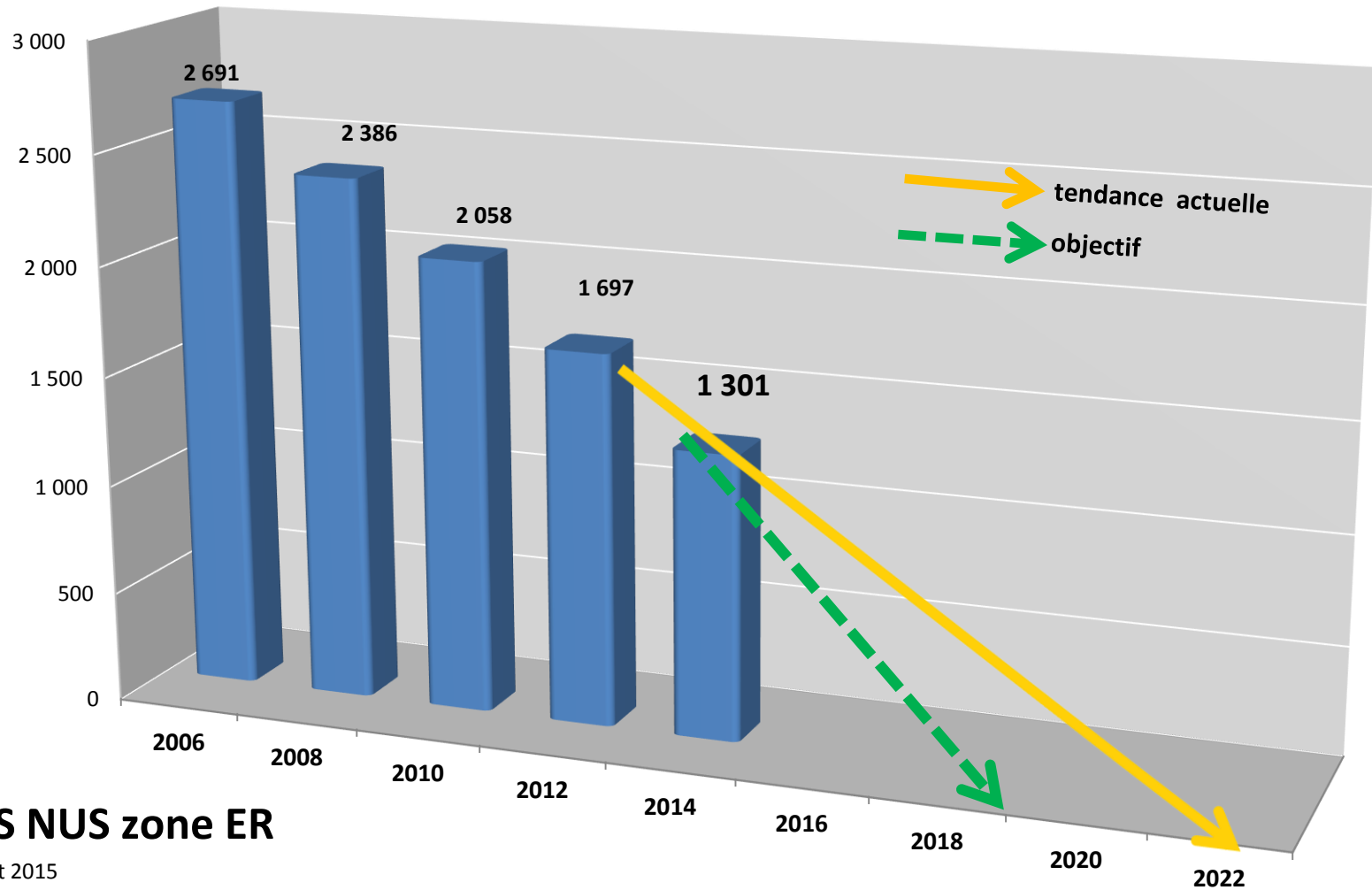


LES FILS NUS



Au 31/09/2015 il reste environ 1121 km de fils nus sur toute la zone ER.

Les objectifs et la tendance



FILS NUS zone ER

juillet 2015

Au 31 décembre 2014, il restait **1310 kms*** de réseau en fils nus sur la zone d'électrification rurale en Dordogne.

204 kms de fils nus ont été éradiqués durant l'année 2014.

- **11** communes n'ont plus de fils nus
- **159** communes ont moins d'1 km de fils nus, pour un linéaire total de **79 kms** (soit 6% du total)
- **365** communes ont entre 1 km et 10 kms de fils nus pour un linéaire total de **1 093 kms** (soit 83,5 % du total)

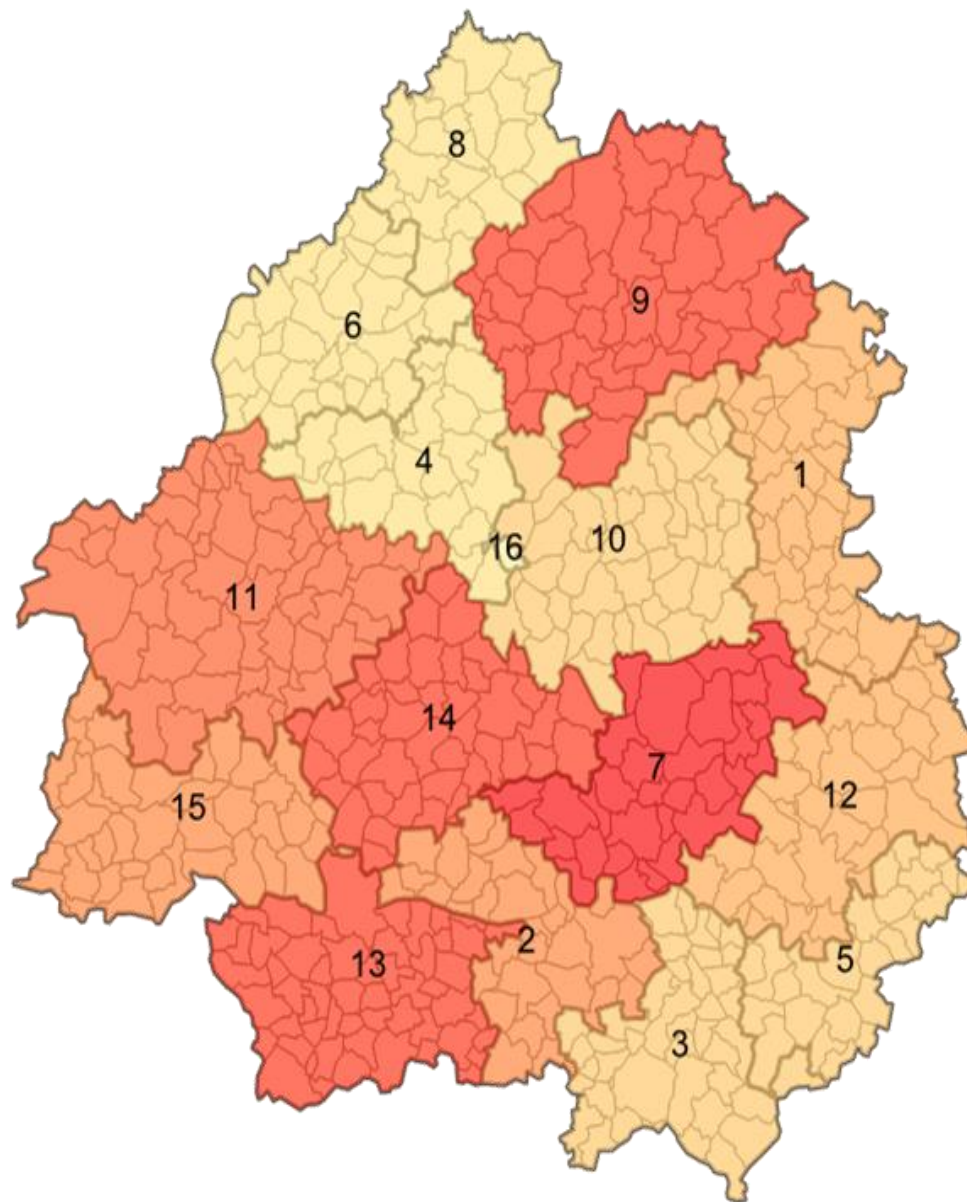
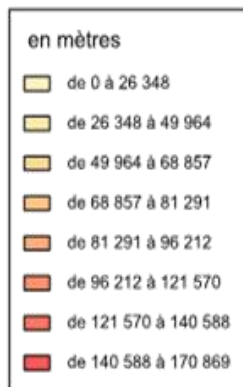
8 communes ont plus de 10 kms de fils nus

Code INSEE	Libellé Commune	Longueur totale en m	Longueur aérien nu	longueurs recensées
24218	JUMILHAC-LE-GRAND	74 276	20 409	22 764
24068	LE BUISSON-DE-CADOUIN	85 248	18 145	15 876
24172	LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL	60 018	14 776	15 463
24261	MAUZENS-ET-MIREMONT	31 610	11 144	9 006
24330	PLAZAC	46 670	11 365	Non recensée
24356	ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC	98 201	26 671	Non recensée
24362	SAINTE-ALVERE	46 641	10 826	6 161
24481	SAINT-PAUL-LA-ROCHE	49 329	14 529	5 625
8 COMMUNES ONT PLUS DE 10 KMS DE FILS NUS POUR UN LINÉAIRE EN M DE			127 865	112 931

Différence entre les chiffres ErDF et les longueurs recensées 14 934 m soit un Delta de 11,5 % favorable au SDE 24.

Constat fils nus 2015

Réseaux en fils nus par secteur



PROPOSITION DE PRIORISATION D'ERADICATION

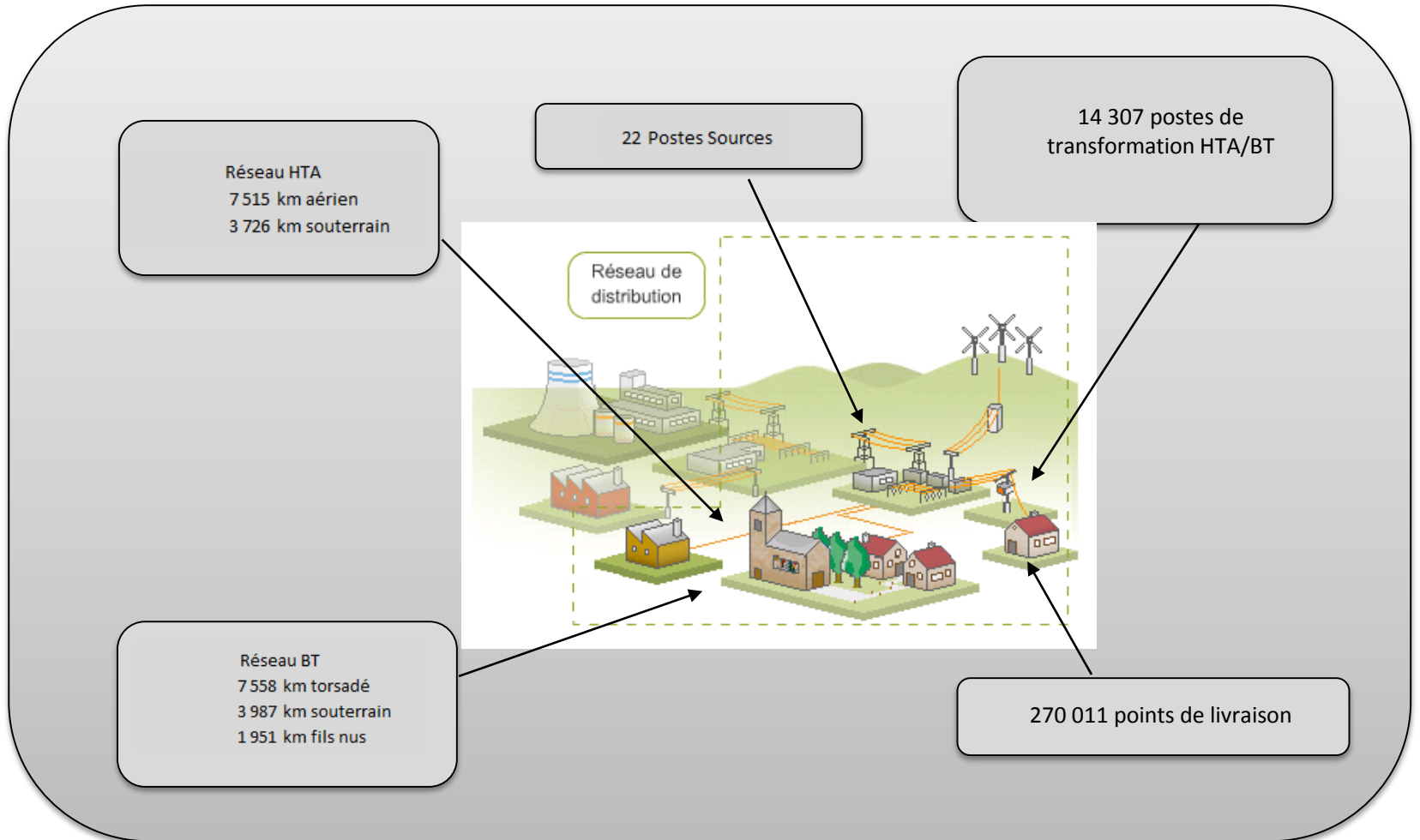
- Les communes qui présentent moins d'1 km de fils nus (159 communes et 79 kms à éradiquer)
- Les communes qui présentent de + 10 kms de fils nus à ramener à 7,5 kms (8 communes et 67 kms à éradiquer)
- 52 communes recensées à ce jour

Soit un **TOTAL** de 219 communes pour 319 km à traiter d'ici la fin de l'année 2016 prioritairement.

L'institution SDE 24 : Les concessions



Patrimoine de la concession



La concession ErDF au 31/12/2014



La concession ErDF en quelques chiffres :

22 Postes sources alimentant la concession.

11 291 km de ligne Moyenne Tension (HTA)

3 957 km en souterrain et 7 333 km en aérien

14 307 postes de transformation HT/BT

13 537 km de ligne Basse Tension (BT)

4 178 km en souterrain, 7 628km en torsadé et 1 729km nu.

270 011 Points de livraison.



Poste sur poteau



BT Nu



BT Torsadé



27 février 2015 -> quelques signatures ...

- Convention relative à la complémentarité des programmes et coordination des travaux :
 - ERDF et le SDE 24 conjuguent leurs efforts
 - Pour améliorer la qualité de l'électricité
 - Pour optimiser les coûts
 - Pour minimiser la gêne liée aux travaux

- Convention Article-8 couvrant les années 2015 et 2016 :
 - Programme d'effacement piloté par le SDE 24
 - Pour lequel ERDF participe à hauteur de 40% des travaux (315 000 € par an)

SDE 24

ERDF

27 février 2015 -> quelques signatures ...

- ❑ Convention de partenariat pour le remplacement des relais 175 Hz par des horloges astronomiques :

- ❑ Suite à la décision du SDE 24 de remplacer les relais 175 Hz par des horloges astronomiques
- ❑ Définition des modalités d'intervention des entreprises du SDE 24 pour travailler sur les panneaux de comptage
- ❑ En respectant les consignes de sécurité d'exploitation

- ❑ Convention précisant les modalités de raccordement EP au réseau de distribution

- ❑ Normalisation de la procédure de construction des raccordements EP
- ❑ Définissant les rôles respectifs du SDE 24 et d'ERDF
- ❑ Ce qui permet de mieux respecter le cahier des charges de concession

SDE 24

ERDF

27 février 2015 -> quelques signatures ...

- ❑ Convention relative à la gestion du « parc des transformateurs »
 - ❑ Mise en commun d'un parc unique de transformateurs à la maille concession
 - ❑ Ces transformateurs pourront être utilisés par le SDE 24 ou ERDF
 - ❑ Ce qui permettra d'optimiser les coûts des travaux



Actions communes SDE 24 - ERDF

- Cartographie -> échanges de plans numérisés et géoréférencés :
 - Amélioration de la qualité de la cartographie
 - Amélioration des délais de mise à jour de la cartographie
 - ATD ?
- Rédaction du PCDMR (Programme Coordonné de Développement et de Modernisation des Réseaux) – signature direction le 28 septembre 2015

A venir:

- Conférence départementale loi NOME tenue en Préfecture fin 2015 :
 - Présentation partagée (ERDF et SDE 24) des programmes d'investissements et de maintenance
 - Organisée par Mr le Préfet
- Convention tripartite avec la société M2O pour la pose de répéteurs sur le réseau de distribution électrique pour fin 2015
- Création cellule de crise ERDF/Sde 24

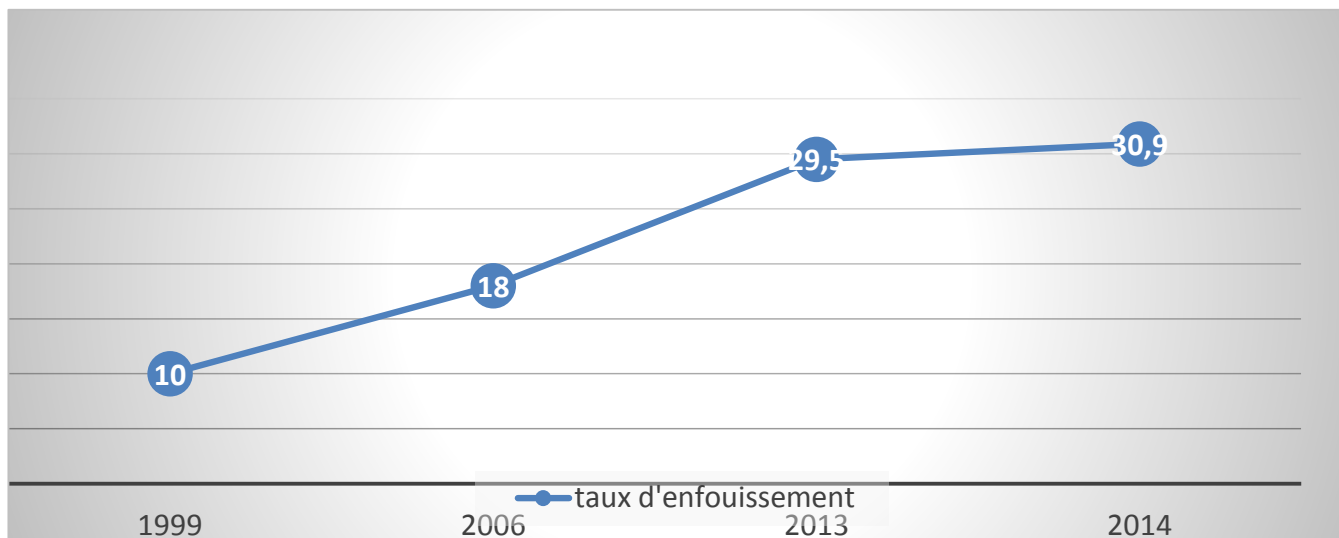
ERDF

ERDF

SDE 24

SDE 24

TAUX ENFOUISSEMENT BT 2014 mis en service dans l'année



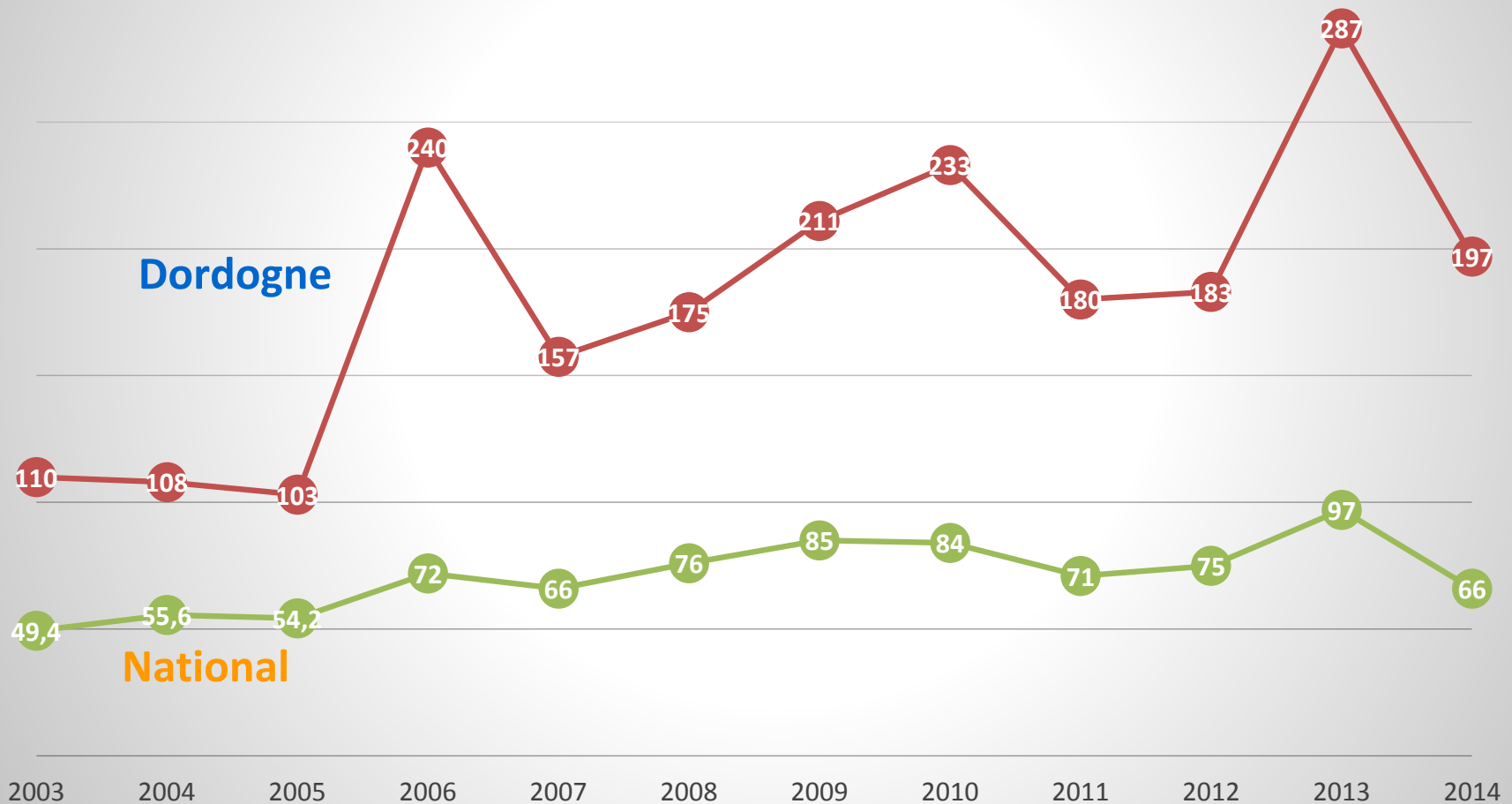
Les travaux BT effectués sur le département en 2013 (234 km) l'ont été en moyenne à 69 % en souterrain (151 km)

En 2014, 247 km de réseau BT aérien et souterrain ont été réalisés (100 km en aérien et 147 km en souterrain, soit 59%). La baisse du ratio en souterrain est imputable en 2014 aux programmes S2 et S3.

QUALITÉ 2014, évolution annuelle

TEMPS DE COUPURE

en minutes/an , Toutes causes confondues et hors incident exceptionnel
(source ERDF)



L'institution SDE 24 : des missions au service du territoire



BORNES CHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES - IRVE



- Enquête auprès de toutes les communes de la Dordogne, et étude Plan de déploiement courant 2014.
- dépôt du dossier de financement auprès de l'ADEME, au début du mois de décembre prochain, participation de plus de 762 000 € TTC.

- Achat des bornes (en groupement de commandes avec les autres syndicats d'Aquitaine) les premiers déploiements pourraient intervenir avant Noël 2015. CAO attribution le 20 novembre 2015.
- Déploiement d'un réseau d'environ **148 bornes, soit 290 prises** pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout le territoire départemental.
- La dernière implantation des bornes sera réalisée avant 31 décembre 2018.
- **Acquisition par le SDE de véhicules électriques et véhicules hybrides pour décembre 2015**



PROGRAMMATEURS ÉCLAIRAGE PUBLIC (PULSADIS)

Le système Pulsadis ne donne pas entière satisfaction aux communes : décalage à l'allumage et à l'extinction, plages de coupures nocturnes figées.

Dans le cadre de sa politique en faveur des économies d'énergie et du développement durable, le SDE 24 a décidé de mener une action de substitution du système PULSADIS (4 000 télécommandes éclairage public) actuel par des horloges astronomiques permettant notamment aux collectivités de :

les rendre autonomes pour l'allumage et l'extinction de l'éclairage public par rapport au système actuel piloté par les postes sources ERDF,

Réguler très précisément leurs horaires d'éclairage sur l'ensemble de leur territoire,

De réaliser des économies sur leur consommation d'électricité.

- Date de notification : 28 juillet 2015
Entreprise retenu : OTEC

Travaux programmés pour fin d'année 571 horloges:

- Les communes du GRAND PERIGUEUX (sauf Périgueux et Marsac sur l'Isle)
- Les communes de la communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe

A ces 571 horloges, s'ajoute les 100 horloges à déployer sur la commune de Bergerac dans le cadre de la convention 2015.



GÉOLOCALISATION RÉSEAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC



En tant qu'exploitant des réseaux d'éclairage public pour le compte des communes, le SDE 24 a obligation de répondre aux DT-DICT (déclaration de travaux et déclaration d'intention de commencement de travaux) dans le cadre du décret anti-endommagement des ouvrages.

Pour ce faire le SDE 24 a lancé un marché de géo-référencement de ces réseaux. Ceux-ci doivent être répertoriés avec une incertitude maximale de localisation du réseau de 50 cm (classe A).

Le géo-référencement dans cette classe de précision nécessite le couplage d'un GPS centimétrique et d'une tablette destinée à transférer les données recueillies sur une cartographie numérisée sous format « LAMBERT 93 », afin d'en disposer et pouvoir ainsi répondre aux sollicitations des DT-DICT.

Date de notification de marché: 05 janvier 2015

Entreprises retenues:

- ING'EUROP / GEOSAT / ADRE / VALORIS

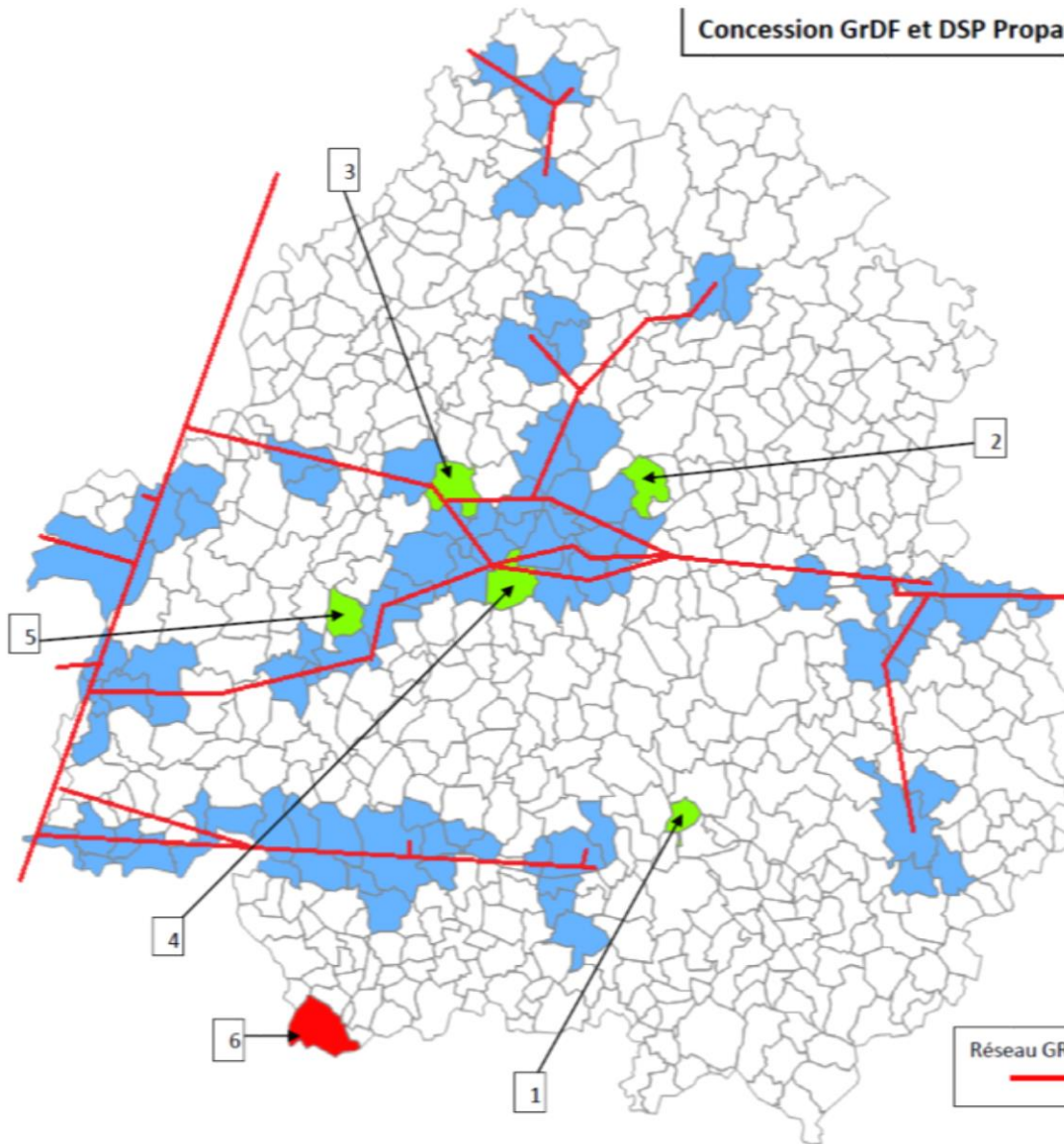
4 communes tests / relevés en cours - Agonac - Mensignac - Atur - Coursac

Les concessions gaz au 31/12/2014

- Toutes les concessions propane sont sous le régime de la délégation de service public, 6 communes sont aujourd'hui en exploitation.
- Une seule commune alimentée en gaz naturel (Nantheuil) est en DSP.
- Concession historique pour les 85 communes restantes.

Les concessions au 31/12/2014	Longueurs (km)	Nbr communes desservies	Quantités acheminées (Gwh)	Nbr points de livraison
GrDF	1514	85	1 169	48399
Antargaz	5	5	1	70
Primagaz	4	1	2	11
TOTAL	1523	91	1172	48480

Concession GrDF et DSP Propane au 31/12/2014



- Communes non desservies
- 85 communes desservies par GrDF
- 1 commune desservie par PRIMAGAZ
- 5 communes desservies par ANTARGAZ

CONCESSION GrDF :

85 communes, 1 514 km de réseau, 227 461 hab

84 communes : « Concession Historique »

1 commune DSP « Loi Sapin » = NANTHEUIL

DSP ANTARGAZ :

5 communes, 5 km de réseau, 6017 hab

1 LIMEUIL : 350 hab

2 ANTONNE ET TRIGONANT : 1261 hab

3 MENSIGNAC : 1551 hab

4 COURSAC : 2033 hab

5 DOUZILLAC : 822 hab

DSP PRIMAGAZ :

1 commune, 4 km de réseau

6 EYMET : 2678 hab

Réseau GRT gaz



MÉTHANISATION

Juin 2013 : signature de la convention de partenariat SMD3/SDE24 avec l'objectif de mener conjointement des études de faisabilité relatives à la production d'énergies .

2014 : lancement d'une étude d'opportunité sur l'identification de sites potentiels d'implantation de méthaniseurs en croisant : le gisement (secteur agricole à 90 % dont 57 % de déjection d'élevage) ; les potentialités sur la valorisation de la chaleur : procédés industriels, bâtiments tertiaires ou débouchés agricoles type activités de séchage) ; les potentialités d'injection du biométhane dans les réseaux de transport et de distribution.

Fin 2014 : Restitution de l'étude, 5 zones identifiées + carte :

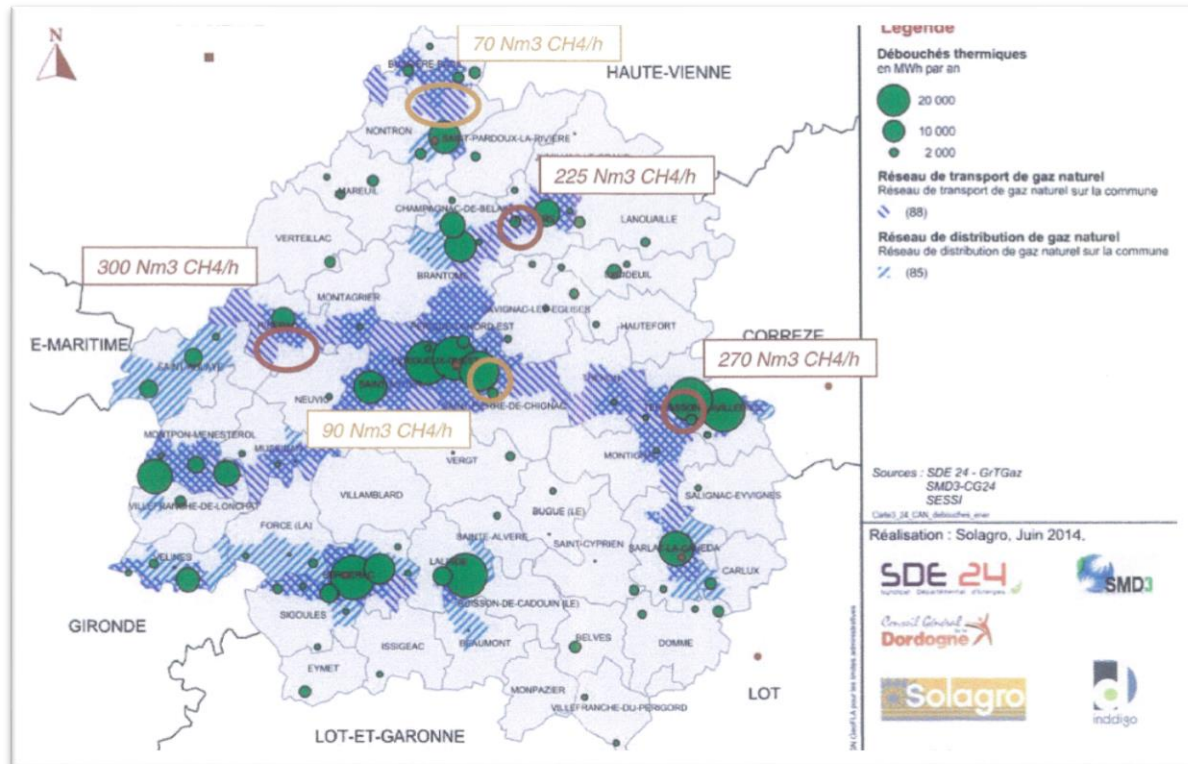
NONTRON ;

RIBERAC ;

TERRASSON – MONTIGNAC ;

ST PIERRE DE CHIGNAC ;

THIVIERS ;



Septembre 2015 : Poursuite de l'étude freinée :

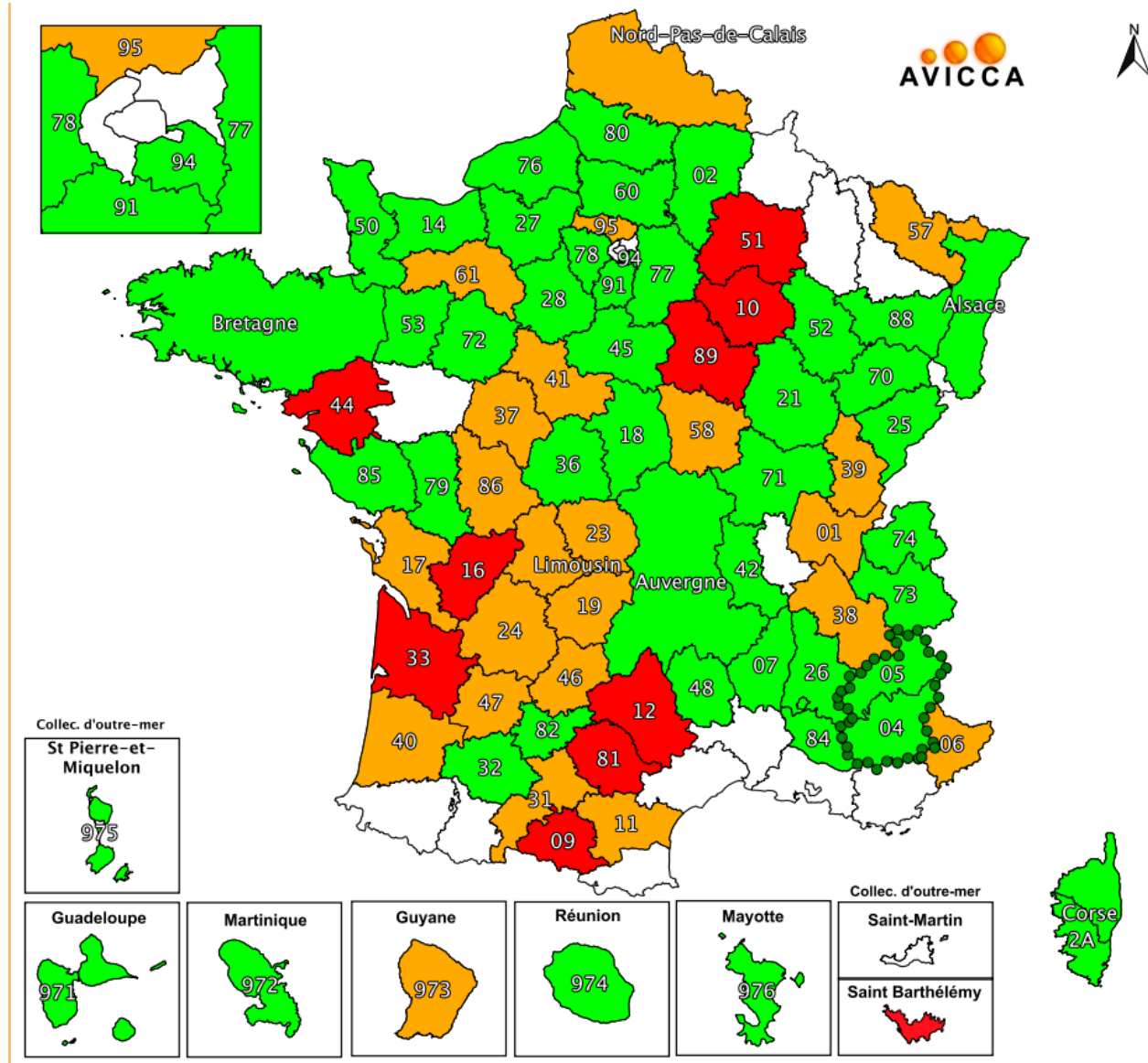
- aucune information relative à la biomasse agricole mobilisable pour la méthanisation (déjections animales ou encore résidus de culture) n'a pu être recueillie par SOLAGRO, bureau d'étude mandaté par le SMD3 et le SDE 24 pour réaliser les études de faisabilité ;
- point attendu avec le Conseil Départemental et son Président.



TRÈS HAUT DÉBIT

- **20 mai 2010** : lancement du Schéma d'Ingénierie par le SDE 24
- **8 mars 2012** : Des ambitions clairement annoncées dans le SDTAN approuvé en Comité Syndical.
- **Le SDE 24 a choisi de déployer sur tout le territoire de la Dordogne un réseau 100% FTTH sur 10 ans. Une volonté politique partagée de ne pas passer à côté de la « croissance numérique »**
- **13 février 2013** : présentation du dossier FSN à la Caisse des Dépôts Paris.
- **20 juin 2013** : co-actualisation du SDTAN en intégrant les nouvelles priorités du Département.
- **Juillet 2013** : arrêt du projet pilote.
- **31 janvier 2014** : création du Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN).
- **20 février 2014** : adhésion du SDE 24 au SMPN.
- **Juillet 2014** : dépôt du dossier au FSN par le SMPN et engagement des premiers travaux de fibrage de NRA-ZO et de montée en débit de Fougueyrolles.
- **7 janvier et 2 mars 2015: réunion du comité syndical**
- **26 juin 2015: première réunion du Comité syndical du SMPN suite élections départementales.**

TRÈS HAUT DÉBIT, FSN



ECLAIRAGE PUBLIC

354 chantiers de renouvellement et d'extension

4 999 400€ investis en 2014 (hors programme Pulsadis, géoréférencement...)

Année	Nombre total de commandes	Montant engagé	extensions		renouvellement		Sinistres		Vandalismes	
			Nb de commandes	Montant HT	Nb de commandes	Montant HT	Nb de commandes	Montant HT	Nb de commandes	Montant HT
2012	389	4 180 268	114	1 654 097	189	2 367 391	80	145 151	6	13 629
2013	370	5 252 510	85	2 190 000	206	3 533 200	79	205 310	0	0
2014	354	4 999 400	101	2 335 900	181	2 470 300	70	180 700	2	4 900
% 2014-2013	-4,3%	-4,8%	18,8%	6,6%	-12,1%	-30,1%	-11,4%	-12%		

ECLAIRAGE PUBLIC



Maintenance éclairage public, indice de réactivité

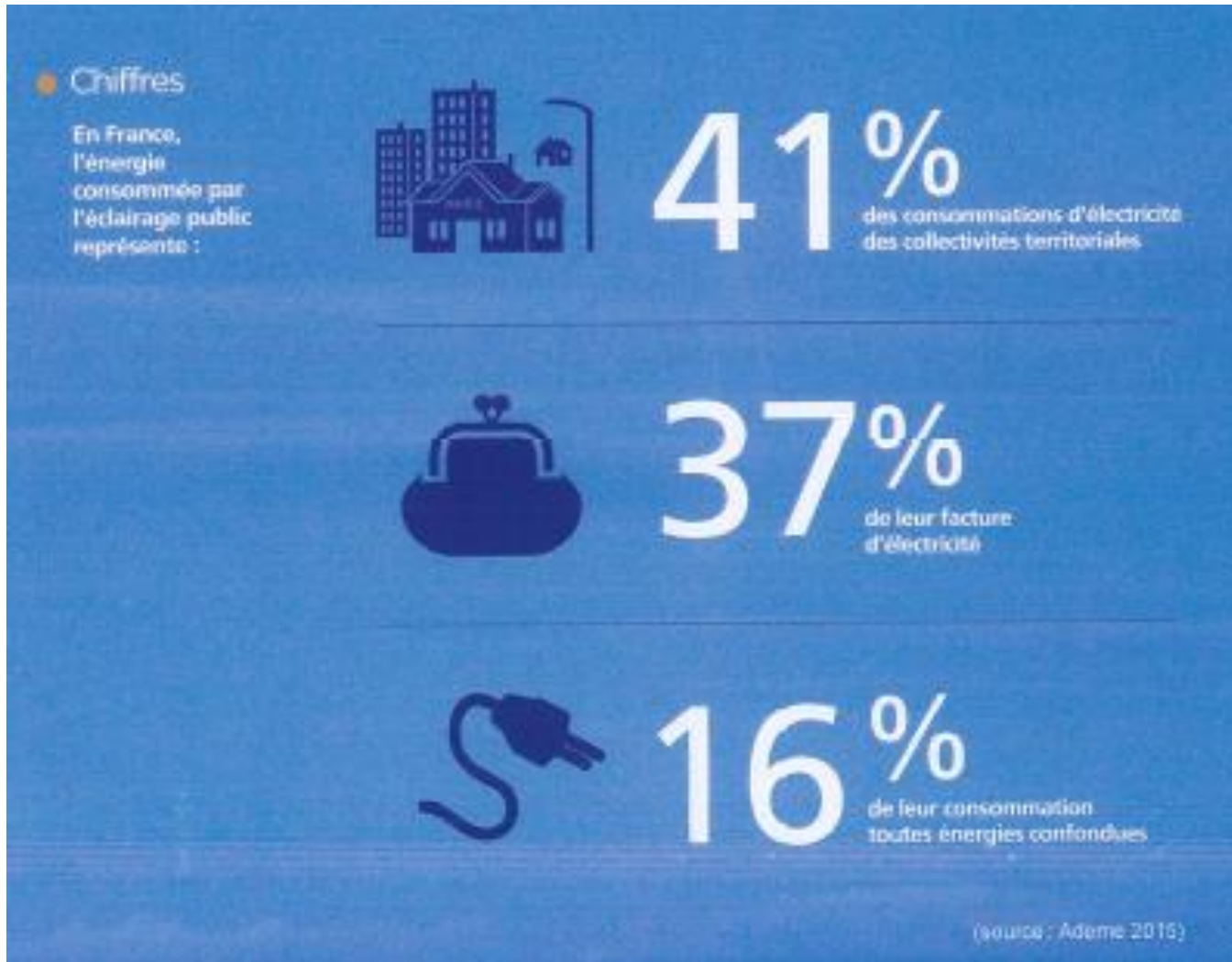
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dépannage	2781	2858	2858	2845	2960	2890
Dépannage réalisés dans les délais	94,57%	97,12%	96,59%	96,74%	96,55%	96,33%

Optimisation du temps d'éclairage

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nb de mairie ayant optimisé le temps d'éclairage	51	33	48	67	43	42

Soit à ce jour, **284** mairies nous ont sollicité; soit 42 de plus que l'année dernière

Une nouvelle stratégie éclairage public



Une nouvelle stratégie éclairage public

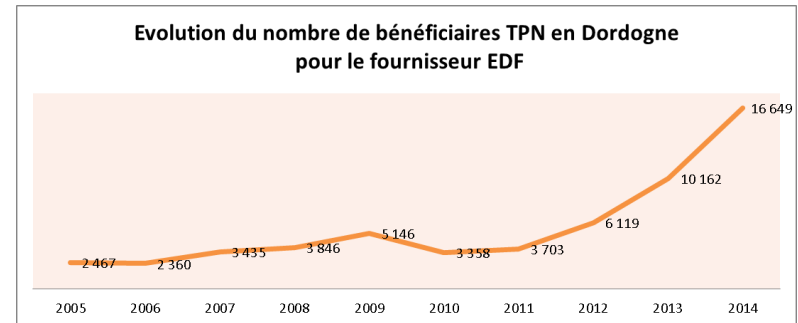
Le lancement d'une stratégie globale sur l'éclairage public

Les possibilités concernant la LED ne sont qu'une innovation parmi un projet plus global de revoir notre stratégie Eclairage.

1. Ainsi, dès 2016, une étude complète du diagnostic d'éclairage à l'échelle départementale sera lancée pour qualifier techniquement notre parc (puissances, efficacité, éblouissement, mise en sécurité ...).
2. En parallèle, nous venons de notifier le marché de géolocalisation qui va nous permettre de repérer à 50 cm près l'ensemble du réseau d'éclairage public.
3. Point de vue investissement, le SDE 24 va s'engager sur un schéma directeur avec :
 - a. un programme estimé à 500 000 € d'éradication des boules. Ce programme sera lancé sur la base d'un appel d'offres spécifique permettant de diminuer la part de la participation communale à 45 % selon les résultats de l'appel d'offres qui sera lancé pour cette fin d'année.
 - b. De la même manière, pour promouvoir le remplacement des luminaires par des sources LED, le SDE 24 propose de modifier le taux de participation de la part communale qui est aujourd'hui à 50% pour des sources ayant une ancienneté supérieure à 20 ans.
 - c. Enfin le SDE est en cours de préparation de la prise en charge de la facturation des consommations des communes en électricité dont l'éclairage urbain avec une mise en service progressive pour le 1^{er} semestre 2016.

Le SDE 24 s'engage donc par son programme exceptionnel sur l'éclairage public pour la transition énergétique et pour réduire les consommations des collectivités.

Le TPN en Dordogne



- Néanmoins

- Sur les 43 000 ayants droits en Dordogne, seul 20 000 bénéficient des tarifs sociaux (moyenne cachant de fortes disparités sur notre territoire).

- Pourquoi?

- Pour toutes les aides sociales existantes, la quantité de non recours est parfois très élevé (50%),
- La complexité du mode d’attribution des tarifs sociaux...

Paquet Energies



Les conventions de partenariat « Paquet Energies »

Pour répondre aux enjeux et obligations de la loi TEPCV, lors de sa séance du 4 décembre 2014, le Comité Syndical a décidé de proposer aux EPCI du département (communautés de communes et communautés d'agglomération) une convention de partenariat « Paquet Energie » pour que ces dernières puissent bénéficier de l'expertise technique, juridique et administrative des services du SDE 24 en matière d'énergie.

cette convention de partenariat nous permettra de bénéficier de l'expertise technique, juridique et administrative des services du SDE 24 en matière d'énergie à travers :

- les études énergétiques sur le patrimoine de nos communes membres et sur celui de l'intercommunalité ;
- les Certificats d'Economies d'Energies ;
- le déploiement des horloges astronomiques sur les compteurs d'éclairage public ;
- le déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.
- Études éclairage
- Logiciel empreinte carbone

SERVICE ENERGIES



Point sur les adhésions et les partenariats (au 29/09/2015)

- 268 communes sont adhérentes au Service Energies du SDE 24 (convention individuelle ou par le biais de la convention de partenariat « Paquet Energies »)
- 4 conventions de partenariat signées :
 - Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux
 - Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe ;
 - Communauté de Communes du Mussidanais en Périgord ;
 - Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais.

Soit une équivalence de 120 000 habitants

SERVICE ENERGIES

Les études énergétiques proposées

- **Pré-étude interne** : à partir des points faibles identifiés sur un bâtiment, générer des propositions d'améliorations patrimoniales et énergétiques et en estimer l'enveloppe budgétaire ;
- **Pré-diagnostic énergétique** : bilan technique simplifié portant sur un bâtiment et destiné à :
 - identifier et hiérarchiser les améliorations possibles ;
 - engager des investissements simples ou déclencher des études techniques ou des démarches plus conséquentes.
- **Audit énergétique** : donner avec précision les économies d'énergie réalisables sur le bâtiment et ses usages, et les solutions pour réduire les consommations. Il doit aboutir aux résultats suivants :
 - le diagnostic technique, énergétique et financier du bâtiment ;
 - la proposition chiffrée et argumentée d'un programme d'économie d'énergie ;
 - un estimatif des gains énergétiques et des réductions de gaz à effet de serre.

A savoir :

- les coûts des prestations seront fonction des marchés attribués

		Pré-étude interne	Pré-diagnostic énergétique	Audit énergétique
BÂTIMENT	Commune	Réalisé en interne	Réalisé par un prestataire externe	
	EPCI			
Subvention			Participation du SDE 24 : 20 %	Subvention ADEME : 50 %
ECLAIRAGE PUBLIC	Commune		Procédure en cours	
	EPCI	En cours de structuration dans le cadre du projet 2016 stratégique Innovation EP		

LES DOSSIERS D'ACTUALITÉ

- Les démarches de mutualisation sources d'économie et recherche d'efficience (SMDE sur la communication, le SIG avec l'ATD, l'entretien du patrimoine avec la ville de Perigueux, l'internalisation de compétence Géomètre...)
- Conseil de l'innovation – démarche Smart Village
- Trophée CEE
- Commission consultative paritaire du mercredi 16 décembre
- Les ateliers de l'énergie jeudi 17 décembre 2015
Thème : Les économies d'énergie en éclairage public dans le milieu rural. Invité Mr Narboni , Société Concepto.



PACTE DU SDE 24

- PACTE TERRITORIAL
- PACTE FINANCIER
- PACTE DE MUTUALISATION
- PACTE DU SERVICE PUBLIC

MERCI DE VOTRE ATTENTION

